

265^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D’EXCEPTION**RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D’UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D’EXCEPTION PRÉVUE À L’ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d’une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d’une assemblée, pourvu qu’elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

Désignation d’une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs de la direction du collège constituant de Terrebonne :

En juillet dernier, M. Yves Mc Nicoll a quitté ses fonctions comme directeur du collège constituant de Terrebonne. La direction générale souhaite désigner un intérim. En effet, depuis la fin du mois de janvier, c’est la direction générale qui a accompagné le comité de direction de Terrebonne afin de poursuivre les opérations régulières du collège.

Toutefois, la session d’automne 2020 qui s’amorce amène de nombreux défis et enjeux liés à l’enseignement hybride et à la gestion à distance. La présence active d’une direction par intérim expérimentée auprès de la communauté de Terrebonne permettra de mener à bien les opérations et les projets de l’année scolaire 2020-2021.

La personne choisie pour cet intérim est Mme Gabrielle Théroux qui œuvre dans le milieu collégial depuis plus de 35 ans. Elle intervient à titre de consultante auprès de directions de collèges depuis les dernières années et a été directrice au collège constituant de L’Assomption de 2007 à 2014. Elle a également occupé le poste de directrice adjointe à la Direction des études au collège Ahuntsic et à l’École Nationale d’Aérotechnique. Elle a été conseillère pédagogique au Collège Ahuntsic et au Cégep de Rosemont. Elle a été conseillère en formation à la Société d’Énergie de la Baie-James.

Elle détient une maîtrise en administration scolaire de l’Université de Sherbrooke, un diplôme de 2e cycle en éducation des adultes également de l’Université de Sherbrooke, une formation en développement organisationnel de Maletto et associés, experts-conseils en mobilisation de personnel ainsi qu’un baccalauréat spécialisé en Information scolaire et professionnelle de l’Université du Québec à Montréal.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu l’absence à la direction du collège constituant de Terrebonne à la suite du départ du directeur le 15 juillet 2020;

Attendu l’importance de désigner rapidement une personne pour exercer les responsabilités et pouvoirs dévolus au poste de direction de collège constituant jusqu’à l’entrée en fonction d’une nouvelle direction;

Attendu que le comité exécutif doit donner son aval à la désignation d'une personne pour exercer ces fonctions, le tout devant être entériné par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire;

CERL-200827-01

« Il est résolu de désigner Mme Gabrielle Théroux pour exercer les responsabilités et pouvoirs normalement exercés par la direction du collège constituant de Terrebonne, jusqu'à l'entrée en fonction d'une nouvelle direction. »

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

Mesdames Hélène Bailleu
 Nancy Lapointe
 Mélissa Lapierre
 Caroline Otis

Messieurs Stéphane Dignard
 Stéphane Mercier
 Sylvain Riendeau

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée